

Une adaptation fine du projet à chaque contexte local



L'adaptation des interventions aux différents contextes de mise en œuvre est au cœur de l'approche territoriale développée par l'IREPS ARA.

Mobilisant les leviers reconnus comme efficaces dans la littérature, les chargés de projets ont en effet développé des actions spécifiques dans chaque territoire, prenant en compte notamment :

- > **les caractéristiques du territoire** en lui-même : commune, communauté de communes ou encore quartiers d'une ville, les territoires d'intervention étaient d'échelles très différentes selon les départements. Ils recouvraient aussi des réalités distinctes : rural et éloigné des services, quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, etc. ; ainsi que des **dynamiques de partenariat** entre structure et entre acteurs bien spécifiques ;
- > les réalités des **structures accompagnées** : type de structure (école, centre social, MECS, etc.), fonctionnement, organisation, qualité de vie au travail, implication de l'équipe et des responsables etc. ;
- > les spécificités des **professionnels** de ces structures : volontariat pour participer, implication, intérêt pour les CPS, posture, formations initiales et continues, etc. ;
- > les particularités en termes de **populations d'enfants et de familles**.

Au-delà des rencontres en début de projet avec les

acteurs locaux et la consultation ou la réalisation de diagnostics des besoins et spécificités des territoires, chaque action menée a été le fruit de nombreuses réunions préparatoires entre les chargés de projets et les professionnels. Ces temps leur ont permis de comprendre de manière fine le contexte de travail de ces professionnels, ce sur quoi ils souhaitaient travailler, ainsi que les demandes et besoins perçus des publics dont ils peuvent se faire le relais. Le rôle du chargé de projets était dès lors de remettre en perspective ces éléments avec les cadres théoriques évoqués plus haut. C'est à partir de cette compréhension des pratiques, des préoccupations, des souhaits et des idées de ces acteurs de terrain qu'ont pu se construire des projets réellement adaptés par rapport à chaque contexte, et pensés dans une perspective de pérennité. Par exemple, l'implication des professionnels dans le choix et/ou la construction d'outils pédagogiques, de trames d'animation, etc. avait toujours pour objectif de leur permettre d'acquérir une démarche qu'ils pourront reproduire dans le futur. Ce n'est dès lors pas l'outil en lui-même qui assure la pérennité de l'action, mais bien la possibilité pour le professionnel de rechercher, d'adapter, et/ou de créer lui-même les outils et idées dont il pourra se servir pour poursuivre le travail de renforcement des CPS des enfants auprès desquels il travaille.

Par ailleurs, c'est aussi cette adaptation fine

du projet aux acteurs et aux structures dans lesquelles il est mis en œuvre qui permet d'engager des modifications des organisations et des environnements physiques, qui ne peuvent être que spécifiques aux problématiques et ressources de chacune de ces structures (*voir chapitre suivant*). Ces modifications structurelles des environnements, pour que ceux-ci deviennent plus favorables au développement des CPS, sont elles aussi des gages de pérennité de l'action dans les territoires.